

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE :  
APPLICATION DE MODELES SYSTEMIQUES.**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**  
**DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION**

<p><b>CODE : 95 10 17 U36 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,  
sur avis conforme du Conseil général**

**INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE :  
APPLICATION DE MODELES SYSTEMIQUES  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

## **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender différents modèles d'intervention en thérapie familiale systémique et d'en relever les singularités et les intersections ;
- ◆ d'envisager l'application de ces modèles à partir d'une situation donnée et d'en expliciter les impacts sur la famille concernée ;
- ◆ d'élaborer un modèle et un cadre d'intervention qui tiennent compte :
  - ◆ des réalités sociales observées,
  - ◆ des différents interlocuteurs ou services intervenant auprès de la même famille,
  - ◆ de son propre style de thérapeute familial.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

*à partir d'une situation professionnelle concrète :*

- ◆ expliciter la pertinence de différents modèles d'intervention systémique ;
- ◆ élaborer une piste d'intervention en y intégrant des indicateurs d'évaluation et tenant compte des différents contextes ;
- ◆ proposer des techniques ou outils d'intervention systémique adaptés et en justifier le choix ;
- ◆ relever les effets du positionnement de l'intervenant ;
- ◆ présenter l'évolution de son projet personnel de formation.

*face à une situation exemplative donnée :*

- ◆ décoder les paramètres du système « famille », y rechercher les processus d'équilibration et analyser la place de chacun ;
- ◆ proposer un modèle d'intervention de crise qui applique l'épistémologie circulaire de la systémique ;
- ◆ proposer un média de thérapie familiale adapté au contexte et à l'hypothèse émise quant au fonctionnement du système familial ;
- ◆ clarifier, en se référant à sa propre histoire familiale, sa position de thérapeute en y intégrant la question des résonances et en ouvrant le champ de ses possibilités d'intervention.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- ◆ « Intervention systémique : principes de base », code 9510 14 U36 D1,
- ◆ « Intervenant en thérapie familiale systémique : spécificité des pratiques systémiques », code 9510 15 U36 D1.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,**

*face à une situation exemplative donnée :*

- ◆ de présenter l'application d'un modèle lors d'une intervention de thérapie familiale systémique ;
- ◆ d'évaluer en quoi ce modèle ouvre, selon lui, le champ des possibles dans le cadre de la thérapie familiale ;
- ◆ d'enrichir ses représentations au départ des lectures des autres partenaires et de formuler des propositions qui montrent sa capacité à ajuster sa position ;
- ◆ d'en préciser les singularités et les liens avec son style propre de thérapeute familial.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la clarté de l'expression,
- ◆ la pertinence de l'intervention proposée,
- ◆ la qualité des liens établis entre la pratique et les éléments théoriques,
- ◆ le niveau de finesse de la démarche réflexive.

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

### 4.1. en « Application de modèles systémiques à des problématiques spécifiques »,

*sur base d'une intervention de thérapie familiale systémique abordant un thème tel que le décrochage scolaire, les assuétudes, la maltraitance...*,

- ◆ de repérer les modèles systémiques utilisés (structurale, stratégique, expérientielle, constructiviste, contextuelle) ;
- ◆ d'expliciter les liens entre ces modèles et le style propre du thérapeute ;
- ◆ d'envisager les singularités et les intersections entre les différents modèles repérés ;
- ◆ de repérer les enjeux liés aux différentes pratiques d'intervention en thérapie familiale systémique ;
- ◆ de préciser le contexte, les hypothèses et les formes d'actualisation, le cadre d'intervention ;
- ◆ d'identifier et de prendre en compte les différents interlocuteurs et les réalités sociales observées ;
- ◆ d'évaluer avec les membres du groupe en formation, les effets des interventions thérapeutiques auprès du système familial et des différents partenaires ;
- ◆ d'évaluer la pertinence de l'application d'un des modèles étudiés ;

### 4.2. en « Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration et de supervision »,

- ◆ de relever les questions et les difficultés générées en fonction des modalités auto référentielles de l'étudiant ;
- ◆ d'identifier le style propre de l'étudiant et de l'enrichir de l'apport du travail de groupe ;
- ◆ de collaborer à la construction d'un espace favorable au processus de supervision ;
- ◆ d'identifier ces modalités préférentielles d'intervention et de les enrichir des apports de la supervision.

## 5. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 15 personnes par groupe pour l'activité d'enseignement « Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration et de supervision ».

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination du cours</b>	<b>Classement</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Application de modèles systémiques à des problématiques spécifiques	CT	B	56
Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration et de supervision	CT	F	24
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	20
<b>Total des périodes</b>			<b>100</b>